

<https://www.snetap-fsu.fr/TUTAC-2024-2025.html>



TUTAC 2024-2025

- Métiers - Enseignant-e du Secondaire - Non titulaires, actualités -

Date de mise en ligne : lundi 17 juin 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Consultez ici la note de service relative au dispositif national [TUTAC](#), dispositif d'appui à la prise de fonction des nouveaux contractuels (enseignants, formateurs et conseillers principaux d'éducation -[CPE](#)-) des [EPLEFPA](#) pour l'année scolaire 2024-2025 :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

TUTAC 2024-2025

Qui est concerné (extrait de la Nds) ?

Le dispositif TUTAC est obligatoire pour :

1- **tous les enseignants et formateurs contractuels (les agents contractuels d'État [ACEN](#))** et les agents contractuels sur budget d'établissement [ACB]) recrutés pour la première fois durant l'année 2023 dans l'enseignement agricole, intervenant en formation initiale, scolaire et par apprentissage, ou en formation professionnelle continue, bénéficiant d'un contrat pour un temps de travail de 50 % et plus ;

2- **tous les conseillers principaux d'éducation (CPE)** contractuels recrutés pour la première fois durant l'année 2024 ;

3- **tous les contractuels** remplissant les conditions rappelées ci-dessus postérieurement à l'organisation du dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants organisé en 2023 et **qui n'ont pas pu bénéficier du dispositif**, après avis de l'inspection de l'enseignement agricole ;

4- **tous les personnels signalés par l'inspection de l'enseignement agricole** ou qui changent de discipline).

[ici vers le site de la DGER](#)